

# Le département s'engage auprès de l'université

Un document, signé mercredi, scelle une « stratégie commune de développement ». Elle se traduit par une enveloppe de 3 millions d'euros, destinés à financer des projets d'aménagement et de rénovation.

Pourquoi ? Comment ?

Pourquoi le département du Calvados apporte-t-il son soutien financier à l'académie de Caen ?

La question mérite d'être posée puisque, depuis deux ans, la Recherche et l'Enseignement supérieur n'entrent plus dans les champs de compétences des départements et ont été transférées à l'État et aux régions.

Cependant, « **j'ai toujours été convaincu que l'avenir d'un territoire dépendait de sa matière grise** », confie le président du département du Calvados, Jean-Léonce Dupont.

Point de vue partagé par le président de l'université de Caen, Pierre Denise : « **Le développement universitaire et l'attractivité de son territoire vont de pair.** »

Avant le transfert de compétences, « **nous avons accompagné l'université, depuis le début des années 2000, à hauteur de 20 millions d'euros** », rappelle Jean-Léonce Dupont.

Qu'est ce qui permet au département de soutenir financièrement l'université ?

Les départements ont, dans leurs champs de compétences, la protection du patrimoine. Or, depuis mai, l'État a rétrocédé à l'Université de Caen quatre-vingt-onze bâtiments occupant une surface utile bâtie d'un peu plus de 283 000 m<sup>2</sup>. « **Nous avons capacité à participer à la réhabilitation de ce patrimoine** », confirme Jean-Léonce Dupont. Une subvention de trois millions d'euros a été votée par les conseillers départementaux, dans le cadre « **d'une stratégie partagée autour des grandes orientations de développement pour l'université** ».

À quoi va servir cette somme ?

À financer ou cofinancer plusieurs projets d'aménagement et de rénovation. Une enveloppe de 750 000 € sera dédiée à la réhabilitation de la cour d'honneur du campus 1 et à sa mise en conformité en termes d'accessibilité. Les sols et espaces verts bénéficieront également d'un rafraîchissement.

355 000 € ont été attribués à la transition numérique adaptée aux nouveaux besoins pédagogiques. Ils permettront d'équiper des salles et amphithéâtres de systèmes de connexion à distance et d'organiser, par exemple, des formations communes avec d'autres universités en temps réel.

La plus grosse subvention, deux millions d'euros, va participer au réaménagement du terrain de sport du campus 1, qui sera équipé de terrains synthétiques de football et de rugby, d'une piste d'athlétisme et d'un parcours de fitness en extérieur.

Cette stratégie inclut-elle d'autres partenariats ?

En dehors des subventions en espèces sonnantes et trébuchantes, le département lorgne vers « **plusieurs filières d'excellence de l'université** ».

Plus de 65 000 € pourraient être consacrés à des projets de recherche dans le cadre de la stratégie départementale pour la mer. Il est également volontaire pour « **cofinancer l'extension du parc de recherche en santé équine de Saint-Contest** ».

Enfin, trois doctorants-chercheurs devraient être recrutés prochainement, afin de travailler sur des sujets « **prioritaires pour la collectivité départementale** ».

Jean-Philippe GAUTIER.